

Communiqué de Presse

10 Octobre 2007

**PDM face à l'utilisation des tests ADN
dans la recherche de filiation des enfants migrants.**

En accord avec l'avis donné par le Comité Consultatif National d'Ethique, le Bureau de l'ONG, Pédiatres du Monde (PDM), émet de sérieuses réserves sur les justifications de l'utilisation des tests ADN, inscrits dans l'article 5 bis, du projet de loi sur l'immigration voté à l'Assemblée Nationale le 19 septembre : Article modifié par le Sénat, ayant adopté l'amendement du président UMP de la commission des lois Jean-Jacques Hyest. Pédiatres Du Monde relève dans ce texte notamment les éléments modifiant les conceptions de la filiation et les risques d'atteintes aux libertés individuelles.

Le Bureau de PDM